

Sur fond de chicottes, de mains coupées ou de viols... A.-B.Ergo

Si, lors de la conférence de Berlin qui se termine en février 1885, l'immense Congo devient une colonie placée sous la souveraineté du roi de la petite Belgique, Léopold II, c'est parce que ce dernier a su tirer les fruits de la rivalité entre les trois puissances de l'époque (la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis), tout en se présentant comme un humaniste cherchant à enrayer la traite des Noirs opérée par les Arabes. À l'époque, le territoire congolais est présenté comme une colonie ouverte aux marchands de toute l'Europe. Sur fond de chicottes, de mains coupées ou de viols, la mission « civilisatrice » de Léopold II fera du Congo la colonie la plus lucrative d'Afrique, grâce à l'exploitation du cuivre, du caoutchouc, de l'ivoire ou de l'hévéa. Ce n'est qu'en 1908, sous la pression internationale, que le gouvernement belge destitue Léopold II de la colonie congolaise. L'exploitation des richesses naturelles ne diminuera pas pour autant. Elle traversera les deux guerres mondiales.

Introduction de l'article : **La stratégie DSRP-PPTE en RD Congo/CNCD-11.11.11**

d'Arnaud Zacharie

Je suis perplexe, en lisant ce début d'introduction, de constater le nombre d'incohérences et d'erreurs contenues dans ces dix lignes. Est-ce la conséquence d'une méconnaissance du sujet, d'une certaine ignorance ou de l'intention de créer un climat pour justifier la stratégie et le projet que l'on va développer ?

Peu importe ! Puisque je m'intéresse à l'histoire de l'État Indépendant du Congo, je dois à la vérité de rectifier ces choses.

Avant la conférence de Berlin, l'AIA (Association Internationale Africaine créée à la conférence de Bruxelles en 1877) a déjà été reconnue comme une association d'intérêt public par les États-Unis. Cette association a des statuts, des objectifs et des membres de divers pays (excepté la Grande-Bretagne), qui ont désigné Léopold II comme Président. Elle est présente en Afrique centrale depuis 1878 avec du personnel et du matériel et y a créé différents postes relais au départ des côtes Est et Ouest du continent africain après avoir signé des traités avec différentes ethnies. **L'AIA est, en quelque sorte une ONG qui reçoit de 13 pays signataires de la conférence de Berlin, en 1885, la mission de gérer une grande partie (5 fois la France) du bassin du Congo, dans des frontières définies.** C'est une grave erreur de la conférence de Berlin, pratiquement unique dans l'histoire des peuples, de donner la souveraineté d'un état à un non-état. La seconde erreur viendra de l'État belge qui accepte que son souverain (constitutionnel) devienne également le souverain (au pouvoir absolu comme ceux du XVIIe siècle) de **la nouvelle entité qui va prendre le nom d'État Indépendant du Congo.**

Je ne prétendrai pas que ces deux événements, indépendants de sa volonté, ne réjouissent pas Léopold II et qu'il n'en tire pas profit. **Le nouvel état, qui n'est pas une colonie** car il n'a pas de pays tuteur, a un roi, des sujets, un territoire, des frontières, une législation et ... très peu de moyens, mais certaines richesses potentielles dont on connaît la nature depuis plus de 20 années, c'est-à-dire depuis que des caravanes en provenance du Haut Congo amènent certains produits (ivoire, copal, arachides, caoutchouc, huile de palme, etc.) aux factoreries du Bas Congo. Ce sont ces quelques

richesses et la fortune du roi qui vont constituer les seuls moyens, très vite insuffisants, du nouvel état. Le roi s'en rend très vite compte, rédige un **testament en faveur de la Belgique en 1889** et sollicite de celle-ci des emprunts pour 33 millions de francs qu'il recevra avec cependant une clause de préhension par la Belgique en cas de non remboursement dans un certain délai. Ce délai passé, la Belgique n'annexe pas le Congo car ni l'état ni la population ne sont prêts pour cette annexion.

C'est un phénomène imprévisible, la demande mondiale de caoutchouc, qui va sauver les finances de l'État Indépendant du Congo, lequel possède sur son territoire 80 % de la forêt guinéenne primaire riche en plantes à caoutchouc sauvages. Le cuivre et l'hévéa seront seulement exploités après l'annexion en 1908 et rentables vers 1920, et l'ivoire comptera finalement peu dans les exportations totales.

La promesse de stopper la traite des Noirs vers l'Océan Indien a été tenue entre 1892 et 1895, quant à la liberté du commerce ouverte à toutes les nations, il faut reconnaître que peu de candidats se présentent, bien qu'on trouve des bateaux de cinq nations différentes sur le fleuve et 19 nationalités différentes parmi les expatriés. Les investissements privés sont belges en très grande majorité, mais dans les grandes compagnies on trouve certains apports financiers américain, anglais, français et hollandais au-delà de 1900.

Sur fond de chicottes, de mains coupées ou de viols (?); **les coups et blessures** sont punissables (section 1 du livre II du code pénal, article 5 et 6, décret du 26 mai 1888), **les viols** sont punissables (section XXIV du même livre, articles 71 à 74), **les mutilations** sont punissables (section VIII du décret du 1^{er} juillet 1891, articles 11 et 12). Une législation répressive existe donc très tôt mais est difficilement applicable vu les circonstances : la taille du pays, le peu de magistrature et la lenteur des moyens de transport.

Le parlement belge discute de la clause de préhension de 1894 à 1908, date où la décision est finalement prise d'utiliser cette clause. Cette longue discussion de 14 ans témoigne du fait que la pression internationale a très peu de chose à voir avec la décision du parlement. Cette décision ne destitue pas le roi mais recadre sa fonction dans la nouvelle colonie à celle qui est la sienne dans l'état belge. D'autre part, il nommera encore la majorité des membres du Conseil colonial.

En dépit de deux guerres et d'une crise financière grave, l'exploitation des richesses naturelles s'amplifiera sous la nouvelle autorité, mais les parlementaires exigeront que les budgets de l'état belge et de la colonie soient strictement séparés.

Voilà les faits historiques rectifiés et ajustés à la véracité. À force de vouloir résumer 23 années d'histoire en 10 lignes, on finit fatalement par écrire des textes qui confinent au simplisme.